

qui paroît, à l'Assemblée générale de la *Corse*, l'état actuel des affaires, il a été ordonné encore que les troupes seroient augmentées & qu'on leveroit quatre pour mille sur tous les biens meubles & immeubles, marchandises & possessions, & que toutes personnes qui ne posséderoient pas mille livres, soit en biens fonds ou en argent, payeroit une livre. Le Clergé a aussi offert au Gouvernement Paoliste la dime de tous les Bénéfices & cent livres pour chaque Couvent. Tout le provenu de cet impôt sera uniquement employé pour les fraix de la guerre. Il a été en outre ordonné qu'on tuât impunément tous les Etrangers qui, n'étant pas habitués dans l'Isle, s'avanceroient dans l'intérieur du Pays pour y chasser, fussent même des Officiers François. L'exportation de grains & de bétail a aussi été défendue, vû que l'on craignoit une disette. Finalement on a élu dans la même Assemblée neuf Conseillers d'Etat qui entreront en charge l'année prochaine.

GENES. Tel, comme on vient de le rapporter, est la situation des affaires de la *Corse*, dont cette République paroît à présent être débarrassée par son Traité avec la *France*, puisque ses troupes en sont sorties & sont revenues à *Genes*, & en d'autres Places. Mais on ne prévoit pas encore quels avantages il résulte pour elle de la cession de l'Isle de *Corse*, si-non celui de pouvoir vivre tranquille après une guerre infructueuse de 39 ans pour la défense de cette Isle, dont la propriété lui a été disputée pendant tout ce tems.

Mais sa possession, si elle étoit pacifique pour la *France*, seroit assez avantageuse à cette Couronne ; car l'Angleterre y avoit un commerce qu'il